

À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue au 290, rue Principale, le lundi 2 décembre 2019 à 19h30, sont présents, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et fait la lecture d'un petit texte de réflexion.

2019-12-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé;

QUE cet ordre du jour soit annexé à la page 656 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2019-12-02

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019

Il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par madame Nathalie Jacob
Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté tel que rédigé, ce dernier ayant été transmis par courrier électronique le 6 novembre et déposé dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité.

CORRESPONDANCE

- De la Fondation de la SSS de l'Énergie, nous sollicitant financièrement pour l'achat d'un deuxième échographe cardiaque.
- De madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), nous informant que les Villes de Québec et Montréal ont conclu le Partenariat 2020-2024 afin d'en arriver à une entente favorisant un juste équilibre du développement et de l'offre de services entre les régions et les grands centres, entre milieux ruraux et le milieu urbain.
- De madame Jocelyne Saucier, présidente de l'Afeas Saint-Narcisse, nous remerciant d'avoir contribué à leur partie de cartes qui a eu lieu de 23 octobre dernier, et ce, en offrant un tarif minimum de la salle municipale.

(LE)

- Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe que sur le résultat de l'indexation, à compter du premier janvier 2020, les redevances régulières exigibles passeront de 12,48\$/t.m. à 12,72\$/t.m. et les redevances supplémentaires exigibles passeront de 10,59\$/t.m. à 10,79\$/t.m. pour un total de redevances exigibles de 23,51\$/t.m.
- De monsieur Sylvain Samuel, directeur régional et secrétaire de la Fédération de l'UPA de la Mauricie, demandant aux municipalités de prévoir les sommes nécessaires à l'entretien des cours d'eau, de répartir l'entretien à l'ensemble des propriétaires terriens et non seulement aux producteurs agricoles et d'élaborer un programme cyclique de temps raisonnable pour assurer un bon entretien des cours d'eau.

INFORMATION SUR LES DOSSIERS EN COURS

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Le directeur général informe l'assemblée que chacun des membres du Conseil a complété et lui a remis leur formulaire de déclaration des intérêts financiers, tel que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, lesquels formulaires sont officiellement déposés, séance tenante et consignés aux archives de la municipalité.

Commission de protection du territoire agricole du Québec, dossier de la sablière Brouillette

La Commission nous informe qu'elle a reçu la convention de gel de fonds émise par Épargne Placements Québec au montant de 34 800\$ et a également reçu le mandat de supervision consenti par madame Éliane Martel. Il est donc possible à la sablière de se prévaloir de l'autorisation rendue par la Commission.

GDG environnement, contrôle biologique des insectes piqueurs pour la Ville de Shawinigan pour les années 2020-2022

Madame Karolann Trépanier, superviseure de projets et biologiste de la firme GDG environnement, nous demande de transmettre une attestation de conformité à la réglementation municipale en lien avec le contrôle biologique des insectes piqueurs.

Programme d'aide à la voirie locale-Volet Projets particuliers d'amélioration pour des projets d'envergures ou supramunicipaux, dossier no.00028602-1-37240-2019-10-23-12

Monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, nous informe qu'il nous accorde une aide financière de 32 250\$, échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux de rechargement de la Route de la Tortue et de la route Trépanier.

Grand Quartier général de la Sûreté du Québec, service de l'accès et de la protection de l'information

Madame Caroline Guay, inspecteur chef de la Sûreté du Québec, nous informe qu'ils ont reçu notre demande d'accès à l'information et nous informe des règlements et Loi concernant une demande d'accès à l'information et qu'ils disposent d'un délai de 20 jours pour répondre à notre demande.

(MRC)

MRC des Chenaux, certificat de conformité du règlement de zonage 2019-09-554

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux, nous a transmis notre certificat de conformité concernant le règlement numéro 2019-09-554. Il est donc maintenant possible de faire de la vente automobile et de véhicules récréatifs sur la rue Georges.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PAR LES ÉLUS

Depuis la séance régulière du 4 novembre dernier, les élus municipaux ont eu à participer à certaines activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

PRISE EN COMMUNICATION DES COMPTES

Monsieur Guy Veillette, maire, demande à l'assemblée de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, laquelle liste est disponible à l'entrée de la salle du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES COMPTES PRÉSENTÉS

- Madame Jocelyne Quessy, a interrogé le Conseil sur les frais d'honoraires concernant le projet de prolongement d'égout rue de l'Église, monsieur Guy Veillette, maire a expliqué que c'était pour répondre à une demande de certains citoyens d'être collecté au réseau municipal, mais que le projet n'aurait probablement pas lieu puisque les citoyens ont trouvé les coûts trop dispendieux.

2019-12-03

Adoption des comptes

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE les comptes soient adoptés tels que présentés sur les listes annexées à la fin du ou des procès-verbaux du mois de décembre 2019 et le paiement en est autorisé.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-04

Entente de renouvellement pour notre contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) AccèsCité Finances (Mega) de PG Solutions

ATTENDU que la municipalité utilise le logiciel de comptabilité et les services de la firme de PG Solutions depuis plusieurs années;

ATTENDU que les services offerts par la firme PG Solutions conviennent aux employés de la municipalité;

ATTENDU que la firme PG Solutions nous offre un gel de leur tarification annuelle pour les trois prochaines années, débutant le 1^{er} janvier 2020;

ATTENDU que tout ajout de modules ou de produits dans cette gamme de cours de l'entente sera assujetti aux mêmes conditions d'augmentation et de paiement;

ATTENDU que la totalité des CESA est payable avant le 31 janvier de chaque année;

(ATTENDU)

ATTENDU que si la municipalité désirait mettre fin à l'entente, en partie par des frais résiduels des produits ou modules, ou en totalité avant le 31 décembre 2022, 100% des frais résiduels des produits et modules annulés seront payables à l'annulation au prorata du nombre de mois restant à l'entente;

ATTENDU que l'entente inclus les formations continues à distance de groupe.

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Michel Larivière,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le Conseil homologue l'entente de renouvellement annuel au montant de 6 180,15\$ pour une période de trois ans, débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-05

Appui à la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan pour son projet Réseau marche et Vélo 2020 Phase 2

ATTENDU que le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein-air;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan dans son projet Réseau marche et vélo 2020-Phase 2, afin que cet organisme puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du dit programme.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-06

Contribution financière pour le Noël des enfants 2019 de Saint-Narcisse

ATTENDU la demande de madame Martine Tessier, qui chapeaute le Noël des enfants depuis quelques années, afin que la municipalité contribue financièrement à cette activité;

ATTENDU que cette activité favorise l'épanouissement d'une centaine de jeunes enfants de notre municipalité;

ATTENDU que cette activité est très appréciée de la part de nos citoyens;

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le Conseil acquiesce à la demande de madame Martine Tessier en offrant un don au montant de deux cent cinquante dollars (250\$) pour le Noël des enfants 2019.

(ADOPTÉE)

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-07 **Entretien de la patinoire pour la saison 2019-2020, mandat accordé à monsieur André Ayotte**

ATTENDU que depuis plusieurs années la Municipalité donne un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace au montant de 2 500\$;

ATTENDU que les membres du Conseil sont d'avis de faire exécuter ce travail à forfait;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier
Et résolu :

QUE le Conseil accorde un montant forfaitaire de 2 500\$, à monsieur André Ayotte, pour l'exécution des travaux requis pour la confection et l'entretien de la patinoire extérieure et de l'anneau de glace pour la saison hivernale 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-08 **Homologation des arrérages de taxes municipales et de la facturation diverse**

ATTENDU le dépôt, séance tenante, de l'état des arrérages des taxes municipales et de la facturation diverse par le directeur général, lequel état est dressé en date du 2 décembre 2019;

ATTENDU que le Conseil peut mandater le directeur général pour procéder à la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil homologue l'état des arrérages de taxes municipales en date du 2 décembre 2019, lequel est déposé au dossier de la vente pour le défaut du paiement des taxes municipales ;

QUE le Conseil demande au directeur général de transmettre les dossiers en arrérages à la MRC des Chenaux si, à la date limite pour la transmission des dossiers, lesdites taxes pour les années 2017 et 2018 n'ont pas été entièrement payées ou qu'à tout le moins, les contribuables concernés n'ont pas déposé le montant dû même s'il s'agit de chèques postdatés, cette façon de faire n'étant valable que pour les arrérages 2018, le paiement des arrérages 2017 devant être encaissé pour éviter le transfert à la procédure de la vente par la MRC.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-09 **Service des Incendies et Premiers Répondants, homologation de la liste des effectifs**

ATTENDU qu'il y a lieu d'homologuer la liste des Pompiers volontaires et des Premiers Répondants;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

(QUE)

QUE le Conseil homologue la nouvelle liste des Pompiers volontaires et Premiers Répondants 2020, laquelle est annexée à la page 662 du présent procès-verbal pour faire partie de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-10 **Autorisation du stationnement de nuit pour la période du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020**

ATTENDU que la période des Fêtes de Noël apporte un surplus de véhicules dans les stationnements des citoyens;

ATTENDU que pour cette période les abords des rues municipales sont d'avantages utilisés comme stationnement;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil accepte d'autoriser le stationnement de nuit dans les rues de la municipalité pour la période du 23 décembre 2019 au 2 janvier 2020, sauf que, s'il y a tempête les voitures ne devront pas être stationnées dans les rues.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-11 **Embauche de madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe**

ATTENDU que madame Tania Imhof a quitté son emploi au sein de la municipalité à titre de secrétaire trésorière adjointe, le 1^{er} novembre dernier;

ATTENDU que le Conseil a réalisé un processus d'embauche afin de cibler la personne qui sera en mesure de réaliser les tâches et fonctions réalisées par madame Tania Imhof;

ATTENDU que les membres du Conseil ont retenu la candidature de madame Johanne Ringuette, laquelle a été sélectionnée à la suite des différentes étapes franchies dans le cadre de notre processus (analyse des candidatures, entrevues, test écrit, références, enquêtes, rencontre et discussions avec le Comité de ressources humaines, composé de monsieur Guy Veillette, maire, madame Nathalie Jacob, conseillère, monsieur Gilles Gauthier, conseiller et monsieur Stéphane Bourassa, directeur général) ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse embauche, madame Johanne Ringuette à titre de directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, afin que celle-ci succède au départ de madame Tania Imhof dans ses fonctions;

QUE le Conseil accepte l'embauche de madame Johanne Ringuette à la date effective du 6 janvier 2020, date du début de la période de probation de 3 mois à la fin de laquelle madame Johanne Ringuette sera officiellement confirmée dans ses nouvelles fonctions par résolution du conseil ;

(QUE)

QUE les conditions de travail et la rémunération qui s'appliqueront à la date d'entrée en fonction sont déjà prévues au manuel de l'employé qui débutera à la classe 12, échelon 10 en plus d'une prime de 2%, tel que recommandé par le Comité de ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-12

Nomination d'un administrateur responsable au compte Accès D Desjardins et des mandataires afin de les autoriser à signer des chèques pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse

ATTENDU que la municipalité doit procéder à plusieurs paiements, et ce, par chèque afin de rembourser les fournisseurs de biens ou de services;

ATTENDU qu'il est nécessaire de nommer plusieurs mandataires, soit le maire et un (e) conseiller (ère), en plus de 2 employés municipaux, afin de toujours avoir au moins la signature d'un membre du conseil en plus de la signature d'un employé mandaté;

ATTENDU que madame Tania Imhof a quitté son emploi et que celle-ci était mandataire autorisée à signer pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et madame Johanne Ringuette, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, administrateurs principaux à notre compte Accès D Desjardins et à signer les chèques pour et au nom de la municipalité;

ATTENDU que monsieur Guy Veillette, maire, monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et monsieur Michel Larivière, conseiller au siège numéro 3, étaient et demeurent mandataire à signer pour et nom de la municipalité les chèques;

ATTENDU qu'il est de la responsabilité du Conseil de mandater et d'autoriser les personnes à agir pour et en son nom ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse nomme monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, administrateurs principal du compte accès D Desjardins et autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse.

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse nomme madame Johanne Ringuette, directrice générale adjointe et secrétaire trésorière adjointe, mandataire autorisée à signer pour et nom de la municipalité les chèques;

QUE le Conseil municipal de Saint-Narcisse retire madame Tania Imhof à titre de mandataire et d'administrateur responsable de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée à l'unanimité.

(CONTRAT)

2019-12-13

Contrat de service à la firme Adaptation 04

ATTENDU que la Régie du bâtiment exige que les propriétaires de plates-formes élévatrices détiennent un contrat d'entretien avec un fournisseur autorisé ;

ATTENDU que la municipalité n'a pas les compétences nécessaires pour l'entretien et les réparations de son appareil élévateur public :

ATTENDU que la firme Adaptation 04 a les compétences pour réaliser l'inspection de notre plate-forme élévatrice ;

ATTENDU que ce contrat d'inspection couvre deux visites par années et ne comprend pas les pièces, ni les appels de service entre les visites d'inspection ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil reconduit le contrat d'inspection de la firme Adaptation 04 pour l'inspection de notre plateforme élévatrice au montant de 600\$, taxes en sus, incluant les frais de déplacement à raison de deux visites au courant de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-14

Modification au régime de retraite des employés municipaux

ATTENDU que le régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREM-Q) comporte un volet à cotisation déterminée et que les employés de la municipalité de Saint-Narcisse font partie de ce type de régime;

ATTENDU que la cotisation du participant est de 5,5% de son salaire admissible;

ATTENDU que la cotisation de l'employeur est aussi de 5,5% du salaire de l'employé;

ATTENDU que la municipalité peut réviser annuellement le type de régime et la contribution qu'elle doit verser au régime de retraite des employés par résolution;

ATTENDU que le Conseil de la Corporation municipale de Saint-Narcisse est d'avis qu'il y a lieu de modifier le régime actuel afin d'être concurrentiel, soit que la cotisation de l'employé passe à 6% et que la cotisation de l'employeur passe aussi à 6%;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le Conseil municipal avise l'entreprise AON Hewitt, gestionnaire du régime de retraite, qu'elle modifie sa participation au Régime de retraite des employés municipaux, que la cotisation de l'employé sera de 6% de son salaire et que la cotisation de l'employeur sera aussi de 6% du salaire de l'employé à compter du 1^{er} janvier 2020.

Adoptée à l'unanimité.

(ACHAT)

2019-12-15

Achat d'un terrain à la succession Georgette Veillette et AL

ATTENDU que la municipalité recevra un montant de l'ordre de 60 000\$ en don de la Commission de Développement Industrielle et Commerciale (CDIC), et ce, conditionnellement à l'achat d'un terrain pour favoriser son développement industriel ou commercial;

ATTENDU que le terrain qui sera acheté par la municipalité est d'environ 50% en zone commerciale et 50% en zone industrielle ;

ATTENDU que le terrain appartient à la succession Georgette Veillette et AL, voisin à l'industrie Feutre National, et porte le numéro de lot 5 190 561, ayant une distance frontale de 205,75 mètres et une profondeur de 70,13 mètres et une superficie totale de 14 300 mètres carrés;

ATTENDU que suite au montant reçu de la CDIC, la municipalité injectera un montant d'environ 25 000\$ en plus des frais notariés, à même son budget de fonctionnement;

ATTENDU que la valeur uniformisée du terrain est de 61 950\$;

ATTENDU que la municipalité a mandaté Me Mario Gagnon pour officialiser la transaction ;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le Conseil accepte de faire l'achat du terrain à la succession Georgette Veillette et AL pour la somme de 85 000\$:

QUE le Conseil accepte de défrayer les frais notariés pour l'acquisition de ce terrain et mandate messieurs Guy Veillette, maire et Stéphane Bourassa, directeur général pour signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse l'acte notarié.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-16

Permission de voirie pour d'éventuels travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports pour l'année 2020

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse peut effectuer ou faire effectuer divers travaux (excavation, enfouissement, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) sur le réseau routier de notre territoire pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020;

ATTENDU que ces travaux pourront être effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse doit obtenir une permission de voirie ou un permis d'intervention avant d'effectuer chacun de ces travaux;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Narcisse doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, et ce, chaque fois qu'une permission de voirie ou un permis d'intervention est émis par le ministère des Transports; (**À CES CAUSES**)

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Daniel Bédard,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Narcisse demande au ministère des Transports de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les travaux, dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000,00\$), puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie ou du permis d'intervention.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-17

Demande de l'AFEAS Saint-Narcisse pour une commandite du vin d'honneur à leur traditionnel souper des Fêtes

ATTENDU la demande de madame Solange Jobin, trésorière de l'AFEAS Saint-Narcisse, afin que la municipalité offre le vin d'honneur pour leur traditionnel souper annuel des Fêtes qui se tiendra à la salle municipale en décembre prochain;

ATTENDU la politique en vigueur selon laquelle la municipalité offre un vin d'honneur annuel à chacun de ses organismes à but non lucratif qui en font la demande lors d'une activité spéciale;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Denis Chartier,
Appuyé par monsieur Daniel Bédard
Et résolu:

QUE le Conseil acquiesce à la demande de l'AFEAS de Saint-Narcisse, en offrant le vin d'honneur pour leur souper des Fêtes en décembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

2019-12-18

Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique

ATTENDU l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;

ATTENDU que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;

ATTENDU que les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;

ATTENDU que le Conseil de la sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;

ATTENDU que nous sommes en crise climatique, et cette crise est un état d'urgence climatique :

ATTENDU que face aux risques qu'encourent les générations futures, cette crise climatique est maintenant un enjeu qui menace principalement les niveaux de sécurité suivant;

- Niveau économique;

(NIVEAU)

- Niveau de la santé humaine;
- Niveau alimentaire;
- Niveau environnementale;
- Niveau de sécurité nationale et internationale;

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Denis Chartier
Et résolu:

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

QUE le Conseil déclare que seule la reconnaissance de l'état d'urgence climatique et la mise en place de transition d'urgence peuvent contrer un effondrement économique, une crise de santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité, et des crises de sécurité nationale et internationale sont d'ampleur sans précédent.

QUE parce que l'ONU reconnaît que le changement climatique implique que tous les pays doivent de toute urgence se dégager des énergies fossiles, et qu'il est trop tard pour une transition graduelle, cet état d'urgence climatique doit être déclaré sans délai, ce qui signifie appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation social, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique, doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et militaires afin de sortir de notre dépendance des énergies fossiles et déclencher la transition urgente vers une société neutre en carbone.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion **Adoption d'un règlement numéro 2019-12-555 de taxation pour l'exercice financier 2020, Avis de motion**

Monsieur Michel Larivière, conseiller au siège numéro 3 donne avis de la présentation d'un règlement décrétant les taux et tarifs pour la taxation municipale 2020 de même que les modalités de versements, les taux d'intérêts et de pénalité. Ce projet de règlement est déposé séance tenante.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

Avis de motion **Adoption du règlement numéro 2019-12-556 décrétant des travaux de reconstruction sur une partie de la rue de l'Église et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts, Avis de motion**

Madame Nathalie Jacob, conseillère au siège numéro 2, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 391 540\$, pour des travaux de reconstruction d'un tronçon de la rue de l'Église, et pour pourvoir au financement des dépenses, un emprunt à long terme sur une période de 15 ans pour en défrayer les coûts.

Le projet de ce règlement est déposé et présenté séance tenante.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

(CLÔTURE)

2019-12-19

Clôture de l'assemblée

ATTENDU que l'ordre du jour est épuisé;

À CES CAUSES, il est proposé par

Appuyé par

Et résolu :

La clôture de l'assemblée à 21h00.

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur Guy Veillette,
Maire

M. Stéphane Bourassa,
Directeur général